

## AVIS PUBLIC

### Avis de consultation publique

Avis est donné aux personnes intéressées par le projet de règlement intitulé

### Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (C-9.2)

Lors de son assemblée du 25 février 2008, le conseil municipal a adopté, par résolution (CM08 0113), le projet de règlement intitulé Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (R.R.V.M., chapitre C-9.2).

Conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), une assemblée publique de consultation sera tenue par l'intermédiaire d'un membre du conseil désigné par le maire.

**Date :** le mardi 15 avril 2008  
**Heure :** 17 h  
**Endroit :** salle du conseil de l'hôtel de ville  
275, rue Notre-Dame Est  
Métro Champ-de-Mars [stcum.qc.ca](http://stcum.qc.ca)

#### Accessibilité

Les personnes à mobilité réduite accèdent à l'édifice par la porte du côté ouest (place Vauquelin). La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande MF de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives peut être offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes.

Au cours de cette assemblée, le membre du conseil désigné par le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Ces personnes et organismes devront s'inscrire sur place entre 16 h 45 et 17 h.

#### Objet du projet de règlement

Ce projet de règlement vise à préciser le domaine d'application du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (R.R.V.M., chapitre C-9.2), de même que le type de bâtiments et de travaux pouvant faire l'objet d'un avis d'infraction afin d'éviter toute ambiguïté quant à la portée de ce règlement qui s'applique à tous les bâtiments du territoire de l'ancienne Ville de Montréal.

Le territoire de l'ancienne Ville de Montréal comprend les arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Rosemont–La Petite-Patrie, Le Plateau-Mont-Royal, Ville-Marie, Le Sud-Ouest, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Ce projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté dans les bureaux Accès Montréal, dans tous les bureaux d'arrondissement, ainsi qu'à la Direction du greffe.

Renseignements : Direction du greffe  
Division du soutien aux commissions et suivi  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal, QC H2Y 1C6  
Téléphone : 514 872 -3770  
Télécopieur : 514 872-9964  
[commissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:commissions@ville.montreal.qc.ca)

---

Parution dans *La Presse* : au plus tard le mardi 8 avril 2008